



Mairie de BIRAN

## COMPTE RENDU SÉANCE du 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 janvier, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, GIRARD Cathy, GUICHARD Cécile, SAINTE FOIE Lydia, MARTIN Michèle, SILLIERES Jean-Raymond, CARTAUD Gérard, DUFFORT Christopher, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude, VAISSE Jacques Michel.

Excusé (e)s :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jean-Raymond SILLIERES, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **Décision particulière :**

Compte tenu des conditions sanitaires particulières, le Conseil décide à l'unanimité que la réunion doit se tenir à huit-clos, en respectant les gestes barrière.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2020**

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Délibération pour adressage.**

Rémi LEVALLOIS, expose au conseil que les points qui restaient en suspens ou encore manquant ont été rectifiés, en collaboration avec le prestataire.

En synthèse du projet d'adressage :

- 260 points adresses dans la commune ;
- 36 dossiers créés dans le guichet adresse ;
- 260 adresses modifiées ;
- 38 adresses créées.

Il convient à ce jour que le conseil délibère, afin d'approuver : le travail de dénomination des différentes voies ainsi que le travail de numérotation des voies réalisé pour chacune des adresses.



Mairie de BIRAN

Après approbation par le Conseil municipal, la Poste procédera à la validation des adresses dans le guichet adresse.

Les services de l'état pourront procéder à la validation avec d'éventuelles modifications ; ce n'est qu'après ce travail de validation que la commune pourra envisager la mise en place des différentes signalisations (Nom des voies et numérotation des différentes adresses).

Une information devra également être effectuée auprès de la population, sur les formalités administratives à effectuer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le travail de dénomination des différentes voies et numérotation des différentes adresses, tel qu'il figure en annexe, confié au prestataire la Poste.

## **2. Informations et questions diverses.**

### **Pôle socioculturel et touristique.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le chantier va prochainement redémarrer ; Une première réunion de chantier a été tenue, en présence du maître d'œuvre et des différents artisans concernés.

### **Noël des enfants.**

Les cadeaux (BD) ont été distribués, les personnes sont venues les chercher à la Mairie. Le geste a été apprécié.

### **Nouveaux nés 2020 :**

Une invitation avait été adressée dans les boîtes aux lettres, les familles (trois au total) étaient très satisfaites de l'attention qui leur a été offerte.

### **Ecole :**

- Nouvelles mesures COVID 19 : Sur la commune de Biran cela ne change pas grand-chose, puisque tous les enfants figurent dans la même classe.
- Sondage rythme scolaire : Actuellement la classe à lieu sur 4j 1/5, le sondage effectué est favorable à une réduction sur 4 jours (Biran et RPI), l'instituteur est également plutôt favorable à une semaine sur 4 jours. Si changement il devait y avoir, cela serait pour la prochaine rentrée, il conviendra de modifier le périscolaire, une visio-conférence sera organisée dans ce sens par GACG. Dans tous les cas la décision finale, appartient au rectorat d'académie.
- Grève du 26/01/2021, il n'y aura pas de service minimum assuré par la commune, les parents seront informés.



Mairie de BIRAN

- Projet informatique : Un projet d'achat d'ordinateurs et d'un rétro projecteur est à l'étude, porté par le RPI, cela concerne la classe de Biran.

**Commission VOIRIE :**

Suite aux intempéries hivernale et à l'excès de pluie, les chemins et fossés sont fortement dégradés. La commune va louer une pelle afin d'entreprendre des travaux de curage et création de saignées pour évacuer l'eau qui stagne sur les chemins lors de pluies abondantes ; Ces travaux seront confiés à l'employé communal.

La commission voirie étudie les travaux qui seront à programmer sur 2021, soit en direct avec la société CMTP, soit avec le syndicat de voirie, dans tous les cas les tarifs sont identiques. Une prochaine réunion sera programmée afin de valider la proposition du programme par la commission.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h10.

La date du prochain conseil municipal : le 25 février 2021 à 20h30.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.